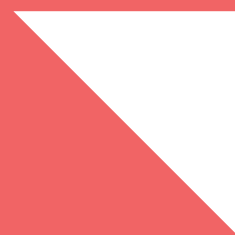


VALORISER LE TERRITOIRE

# 19

**MISSION EXPLORATOIRE  
SUR LES CONTRATS  
OPÉRATIONNELS  
DE MOBILITÉ PRÉVUS  
PAR LE PROJET DE LOI LOM**

RÉGION SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



# LES AUTEURS



**Nathalie FRANCOIS**

nathalie.francois@ingenieurchef-inet.org



**Guillaume GORGE**

guillaume.gorge@administrateur-inet.org



**Jean-Victor ROUX**

jeanvictor.roux@administrateur-inet.org

## TUTRICES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

**Annick GIRAUDOU**

Directrice adjointe,  
Direction des infrastructures  
et des grands équipements

**Françoise AUTRIC**

Chargée de mission DGA  
«autorité organisatrice  
de mobilité»

# CONTEXTE

**Le Parlement va prochainement adopter la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Le projet est pour le moins ambitieux : « Avec ce projet de loi, nous transformons en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Ce texte apporte une réponse forte aux fractures et au sentiment d'injustice que vivent beaucoup de Français qui galèrent pour leurs transports, et une réponse aussi à l'urgence environnementale », expose ainsi Elisabeth Borne, ministre de la Transition Ecologique et solidaire.**

**Pour atteindre ces objectifs, la loi prévoit de renforcer le rôle de coordination de la Région en matière de mobilité. Ainsi, dans chaque région, les EPCI seront regroupés au sein de bassins de mobilité, à l'échelle desquels seront signés entre Région et EPCI des contrats dits « contrats opérationnels de mobilité ». L'objectif de ces contrats sera simple : devenir la mise en cohérence de l'action publique sur le territoire, au service d'une mobilité pour toutes et tous, au quotidien, et adaptée aux besoins actuels et futurs des populations.**

# PROBLÉMATIQUE

La Région Sud a souhaité anticiper la mise en œuvre des dispositions législatives. Qu'est-ce qu'un bassin de mobilité ? Quelle est son échelle pertinente ? Qu'est-ce que devront contenir les futurs contrats opérationnels de mobilité ? Comment les besoins des usagers seront-ils pris en compte ? Avec quelles ressources financières ? C'est à ce type de questions que l'équipe a répondu, croisant ainsi problématiques juridiques, financières, techniques et organisationnelles.

## DES CLÉS POUR AGIR

L'équipe a proposé de répondre à ces questions en plusieurs temps.

1. Une réflexion a d'abord été menée sur la place que les bassins opérationnels de mobilité devraient occuper.

Une cartographie technique découpant en 12 bassins le territoire régional avait été réalisée. Ce niveau de découpage est-il pertinent ? Comment affiner la connaissance du territoire pour pouvoir proposer un découpage plus fin ? Comment s'assurer de l'implication des intercommunalités dans la réalisation des projets portés par les contrats opérationnels de mobilité ? Pour répondre à ces questions, l'équipe a mené un important travail de recensement, de synthèse et d'analyse de la documentation régionale sur les mobilités.

En parallèle, elle a conduit un parangonnage parmi les autres régions, pour cerner leur appréhension du sujet. En est ressorti le caractère capital d'une concertation avec les élu.e.s des EPCI en amont de la concertation des bassins de mobilité, unique façon de s'extraire du risque de créer des coquilles vides. Ils ont ainsi proposé différents scénarios pour le découpage des bassins, et ont à mi-parcours demandé au Directeur Général Adjoint son arbitrage entre leurs 4 propositions.

2. Cela fait, ils sont rentrés au niveau opérationnel. D'abord, un sommaire détaillé des contrats opérationnels de mobilité a été proposé, en face duquel ont été placés les outils juridiques qui pourraient être mobilisés au moment de la rédaction des contrats, en fonction des objectifs que se donne le bassin de mobilité. Ils ont par ailleurs mené un important travail prospectif concernant les modalités de financement de ces nouveaux contrats.

Enfin, conscients de prôner une démarche ambitieuse qui dépasserait largement le

cadre d'un simple stage, ils ont structuré une démarche de projet pour la Région pour mettre en œuvre leurs préconisations, allant jusqu'à des propositions d'organisation de la comitologie et de structuration de la mission qui devrait prendre leur relève.

Au cœur de la méthode, une conviction : au-delà d'un simple découpage administratif, les bassins de mobilité doivent être des territoires de projet. C'est ce qui a amenés à proposer la démarche suivante, qui fait la part belle à une concertation avec les élu.e.s des territoires.

**Phase 1** préparation de la concertation de constitution des bassins de mobilité

Tâche 1.1 : Affiner la cartographie technique des bassins de mobilité  
Tâche 1.2 : Préparer les groupes et ateliers de travail en vue de la consultation des élu.e.s des EPCI sur la constitution des bassins de mobilités

**Phase 2** arrêter la carte des bassins de mobilité & AOM

Tâche 2.1 : Arrêter la carte des bassins de mobilité suite à la concertation  
Tâche 2.2 : Expérimenter un contrat type sur les premiers bassins de mobilité constitués  
Tâche 2.3 : Arrêter la carte des EPCI prenant la compétence AOM  
Tâche 2.4 : Préparer la concertation avec les élu.e.s pour définir les grandes orientations des contrats sur les différents bassins de mobilité

**Phase 3** rédaction et négociation des contrats opérationnels de mobilité

Tâche 3.1 : Co-écrire la partie stratégique des contrats opérationnels de mobilité  
Tâche 3.2 : Co-écrire la partie opérationnelle des contrats opérationnels de mobilité  
Tâche 3.3 : Négocier et signer les contrats opérationnels de mobilité

**Phase 4** mise en place d'une ingénierie au service des contrats opérationnels de mobilité

Tâche 4.1 : Suivre et évaluer les contrats opérationnels de mobilité  
Tâche 4.2 : Accompagner les projets d'aménagement  
Tâche 4.3 : Mettre en réseau les acteurs de la mobilité sur le territoire  
Tâche 4.4 : Préparer la génération suivante de contrats opérationnels de mobilité

## Témoignage de la collectivité

*Françoise Autric Canonge, chargée de mission « autorités organisatrices de la mobilité » auprès du DGA Transports, Mobilité et Grands Equipements, qui a encadré l'équipe INET au cours de ce projet.*

L'équipe INET a mené une mission exploratoire en développant une démarche de projet, sur la constitution des contrats de mobilité de la future Loi d'orientation des mobilités. Le choix d'un des scénarii proposés pourra servir de fil conducteur à l'adaptation et à la mise en œuvre opérationnelle sur les territoires. L'équipe INET a su faire preuve d'une grande adaptabilité et motivation pour mener cette mission qui a abouti à une pré réflexion sur l'impact organisationnel au sein de la DGA de l'arrivée de cette loi.

## Les chiffres

4

espaces SRADDET : le SRADDET a découpé le territoire en 4 espaces, qui présentent des unités spatiales pertinentes : alpin, azuréen, provençal et rhodanien. Il est vite apparu évident que les bassins de mobilité devraient s'inscrire dans le cadre de ces 4 espaces.

11

AOM (autorité organisatrice de la mobilité) sur 52 EPCI : l'enjeu est de taille lorsque l'on sait que la Région prendra en charge l'organisation des mobilités du quotidien sur le territoire des EPCI ne prenant pas la compétence au 1er juillet 2021.

## Aller plus loin

Un nouveau concept apparaît dans le terreau de la « slowlife », il s'agit de la « démobilité » qui consiste à diminuer les mobilités subies en favorisant les mobilités choisies.

Des expérimentations sont déjà mises en œuvre sur le territoire national, notamment par SNCF autour du « décalage des horaires » face à la saturation des transports collectifs en heure de pointe, ou encore par la création de tiers-lieux entre le travail et le domicile sur des nœuds intermodaux. Au-delà du périmètre de la Région Sud, comment repenser nos politiques de mobilité à cette aune ?

